

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2020-020 du 3 mars 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 3 mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 24 février 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON.

MM. L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, G. DUE, F. SELLIER, M. GUIDEZ, H. COPIN, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, M. LALISSE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, L. GUISE.

M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par MJ.P. LEBRET,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. P. COLLE,  
M. G DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme V. THIEBAUT,  
M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY.

## Objet : Budget Primitif 2020 - Tableau des Subventions.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de délibérer spécifiquement et spécialement sur les subventions et les participations accordées aux organismes extérieurs avec lesquels la collectivité est en relation.

Monsieur le Président rappelle à cet effet le vote du budget primitif établi au titre de l'exercice 2020 et propose de délibérer favorablement sur les subventions et les participations accordées aux associations et organismes suivants :

Subventions	2020
France Victimes (AVIJ 62)	3 301,00 €
CIDF (Droit des Femmes	1 500,00 €
AGIR – ABCD Ecrivain	1 500,00 €
AGIR – ABCD Parentalité	900,00 €
Comité Jumelage Collèges	2 000,00 €
FLVS – VIF Programme EPODE	6 000,00 €
Asso. Gamins Exceptionnels	850,00 €
Asso. Gestion Bois Durieux	1 000,00 €
Asso. Gestion Bois Durieux 2019	1 000,00 €
Asso. Bibliothèque Bapaume	440,00 €
GON (Cherchons la petite bête)	1 500,00 €
Asso. UFC Que Choisir	2 800,00 €
Asso Agriculteurs solidaires	1 000,00 €
Sprint Club de l'Artois	5 000,00 €
Asso. Présence	1 000,00 €
Asso. JSP Bapaume-Bucquoy	2 800,00 €
Asso. Juges Consulaires Tribunal de Commerce d'ARRAS	1 500,00 €
Asso. NOA (Solde Projet Togo)	7 122,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le tableau des subventions établi au titre de l'exercice 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement des subventions attribuées à chaque structure conformément à ce tableau ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des budgets de l'intercommunalité (chapitre 65 – article 6574).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 3 mars 2020 et transmission  
en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTE



Le Président,

Jean-Jacques COTTE



**2020-020 du 03/03/2020**

*BP 2020 – Subventions.*